

Mercredi 05 Juin 2019 - n°219

A vos agenda - Notez bien !

Événement - Congrès - J-7 Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin 2019 à Albi

Environnement - Publication de la synthèse du CGET « Villes moyennes et transition écologique : des actions locales, une attente de cadre national »

Institutions - Consultation sur le statut de l'élu

Energie - Guide de bonnes pratiques pour les collectivités pour lutter contre la précarité énergétique

Finances - FPIC : la répartition d'ensemble est en ligne

Institutions - Lancement de oups.gouv.fr mise en œuvre du droit à l'erreur

Habitat - S'inscrire aux Assises du Logement

Environnement - Pour participer au Assises 2019 de la Biodiversité

A VOS AGENDA



Notez bien !

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

Jeudi 13 juin matin : Assemblée générale de *Villes de France*

Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin : Congrès de *Villes de France*

Le Programme

Inscription en ligne

Mercredi 12 juin 2019

- 17h00 : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*
Mairie d'Albi

Mercredi 26 juin 2019

- Déjeuner avec le Groupe Casino
148 rue de l'Université Paris 7ème

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Colmar

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Jeudi 26 septembre 2019

SIVIM, Nevers

ÉVÉNEMENT - CONGRÈS



J-7 Congrès annuel de Villes de France les 13 et 14 juin 2019 à Albi

Le Congrès 2019 de Villes de France aura lieu les 13 et 14 juin prochains à Albi (Tarn) et aura cette année pour thème « *Mieux vivre au quotidien dans les Villes de France* ».

Ce Congrès nous permettra d'aborder ensemble des enjeux fondamentaux et structurants pour nos villes de France, comme ceux des mobilités, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité de nos coeurs de villes... Naturellement

à proximité de Toulouse, nous reviendrons sur le lien qui unit ou doit unir les villes moyennes aux métropoles.

Il sera aussi l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur nos difficultés, et notamment sur la question de l'autonomie fiscale avec le scénario de remplacement de la taxe d'habitation. Le Premier Ministre Edouard Philippe, Jacqueline

Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires, Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat en charge du budget auprès du Ministre de l'Action et des Comptes public ont annoncé leur présence.

Le jeudi 13 juin matin sera consacré à l'Assemblée Générale de *Villes de France*.

Le Congrès débutera à 14h pour s'achever vendredi 14 juin vers 13h.

Nous vous invitons à d'ores-et-déjà vous inscrire sur la **plateforme**.

[Retrouvez le programme complet](#)

ENVIRONNEMENT



Publication de la synthèse du CGET « Villes moyennes et transition écologique : des actions locales, une attente de cadre national »

Villes de France a été associée à une enquête auprès de ses adhérents en 2019 qui met en valeur l'implication des villes moyennes dans la transition écologique, à partir d'une enquête adressée auprès de 278 communes et 257 intercommunalités. Au plan géographique, les communes et EPCI ayant participé à l'enquête couvrent l'ensemble du territoire français, à l'exception de certaines régions ultramarines. Il s'agit tant de territoires littoraux que de montagne ou de plaine. Voici les résultats et les recommandations :

Passer des textes nationaux à l'implication locale

De fait, la France s'est dotée depuis dix ans de textes majeurs fixant à tous des objectifs en matière de transition écologique, en particulier dans les domaines de la protection de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique : lois Grenelle I et II en 2009 et 2010, loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016, plans successifs de rénovation énergétique de l'habitat... Ces textes encadrent l'action des collectivités, en lien avec les acteurs économiques et les habitants. Qu'en est-il des villes moyennes, une décennie après l'émergence de ces textes fondateurs ? Compte tenu de leur présence sur l'ensemble du territoire français et de leur rôle de trait d'union entre urbain et rural, les villes moyennes, qui rassemblent environ 23 % de la population française (soit plus de 15 millions d'habitants en 2013), sont des acteurs essentiels de la transition écologique.

Mieux identifier les stratégies

La transition écologique est ainsi un axe transversal du programme Action Cœur de Ville, lancé par le Gouvernement en mars 2018, qui a vocation à être pris en compte dans les cinq axes de travail de la démarche : l'habitat, le développement économique et commercial, l'accessibilité et la mobilité, l'espace public et le patrimoine, et l'accès aux équipements et aux services publics. Afin de mieux cerner l'engagement des villes moyennes dans la transition écologique, le CGET a lancé une enquête en février 2019, en partenariat avec *Villes de France* et le Commissariat général au développement durable. Cette enquête avait pour objectif d'identifier les stratégies et les actions menées par les villes moyennes en matière de transition écologique, de caractériser leurs atouts et de mesurer les difficultés qu'elles pouvaient rencontrer. L'enquête s'est appuyée sur deux questionnaires en ligne, l'un adressé à 278 communes, l'autre aux 257 intercommunalités les englobant. Ce questionnaire portait sur leurs visions, stratégies et actions en termes de transition écologique, leur mobilisation des outils et dispositifs portés par l'État, l'implication des acteurs locaux (habitants, société civile, entreprises...), les relations nouées avec d'autres territoires et leurs atouts et difficultés au regard de la transition écologique. Les réponses ont été complétées par des entretiens d'approfondissement avec une partie des répondants et par des données collectées auprès de l'Observatoire des territoires et du Commissariat général au développement durable.

Les trois principales attentes des villes moyennes

Dans ce contexte, trois principales attentes sont exprimées envers l'État pour le soutien aux politiques locales de transition écologique :

1 - la définition d'un cadre national clair et cohérent. Les collectivités font aujourd'hui face à une pluralité de stratégies nationales en faveur de la transition écologique (stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale bas carbone, plan national d'adaptation au changement climatique...). Disposer d'un cadre englobant et articulés ces différentes stratégies aiderait les communes et les intercommunalités à appréhender la transition écologique de manière systémique et à articuler les actions menées dans les différents domaines. La feuille de route nationale des Objectifs de développement durable (ODD), qui est en cours d'élaboration, pourrait répondre à cette préoccupation, puisqu'elle a vocation à proposer une vision nationale à l'horizon 2030, une approche ODD par ODD et des modalités de mise en oeuvre et de suivi, y compris à l'échelle locale. Ce nouveau cadre devrait permettre de trouver un langage commun aux différents acteurs territoriaux (collectivités, associations, entreprises, habitants), de conduire des politiques territoriales plus cohérentes et, du fait de l'approche systémique adoptée, de donner plus de force et de sens aux actions menées dans des programmes sectoriels. Une attention spécifique est également à porter sur la bonne coordination et la bonne cohérence entre les modes d'action de l'État, des Régions et ceux qu'offrent les instruments européens (fonds structurels, programme LIFE...), en particulier dans le cadre de la future programmation 2021-2027.

2 - l'accompagnement technique (mise à disposition d'outils, de méthodologies, d'indicateurs), le partage des bonnes pratiques, l'apport d'expertise et de conseils. À côté des Régions, l'État pourrait contribuer à rendre plus visible l'offre en matière d'aide à l'ingénierie dans le domaine de la transition écologique, via par exemple une cartographie des acteurs de l'ingénierie de la transition écologique mobilisables par les collectivités.

3 - un soutien de l'État aux actions des villes moyennes en faveur de la transition écologique qui ne relève pas uniquement des appels à projet, ceux-ci pouvant mettre à l'écart les collectivités qui ont des difficultés à dégager les moyens humains nécessaires à l'élaboration des dossiers. Le programme Action cœur de ville constitue une opportunité à cet égard. Pour accompagner les villes moyennes et renforcer les dynamiques dans lesquelles elles se sont engagées, trois axes pourraient être investis au regard des résultats de l'enquête :

- aider les villes moyennes à mobiliser leurs atouts pour mener à bien leur politique de transition écologique (patrimoine naturel, agricole et forestier ; proximité entre les acteurs du territoire ; diversité de paysages, entre ville et campagne...);
- favoriser les coopérations entre villes moyennes en matière de transition écologique, que ce soit pour le partage d'expériences, la mise en œuvre d'actions communes, la mutualisation de moyens... ;
- valoriser des méthodologies, des outils, des expériences susceptibles d'aider les villes moyennes à aborder les sujets les moins traités aujourd'hui (gestion durable des sols ou dimension sociale de la transition écologique par exemple).

Une Fabrique prospective bientôt lancée

Une Fabrique prospective, prenant appui sur les résultats de l'enquête, va être lancée. Il s'agira d'accompagner un groupe de quatre villes volontaires dans leurs démarches prospectives relatives à la transition écologique, afin de leur permettre de consolider leurs stratégies et de définir des programmes d'actions dans ce domaine. Les villes intermédiaires font également face à des enjeux locaux en termes de la réduction des pollutions de l'air, du sol et de l'eau, de prévention des îlots de chaleur urbains, d'isolation thermique des bâtiments ou encore de mobilité durable.

[Lire l'étude en intégralité](#)

INSTITUTIONS

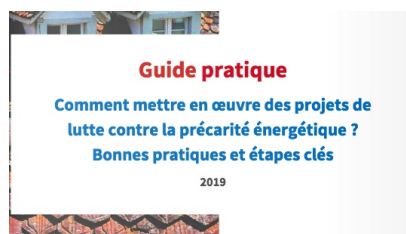


Consultation sur le statut de l' élu

Le Président de la République souhaite aborder le rôle des Maires et faciliter l'exercice de leur mandat. Le Ministre chargé des relations avec les collectivités territoriales a annoncé un projet de loi dans les prochaines semaines autour de cette thématique qui devrait se structurer autour du parcours de l' élu :

- **Avant l'élection** : comment encourager et emmener les citoyens volontaires vers l'engagement dans un mandat local ?
 - **Pendant le mandat** : comment faciliter la vie de ceux qui s'engagent pour leurs concitoyens et améliorer les conditions d'exercice ? Sujet de la loi NOTRe / plus de considération envers les élus
 - **Après le mandat** : comment remercier les élus et accompagner leur reconversion ? Plus que de multiplier les sujets existants, il s'agira d'en faire des droits réels.
- Villes de France apportera sa contribution au Gouvernement.

ENERGIE



Guide de bonnes pratiques pour les collectivités pour lutter contre la précarité énergétique

L'Observatoire national de la précarité énergétique a publié un guide à destination des collectivités pour des projets de prévention de la précarité énergétique sur leurs territoires. 12 fiches d'actions exemplaires permettent d'apporter des retours d'expérience. Parmi les actions présentées, la sensibilisation des ménages, le repérage sur le terrain ou encore les mesures

d'accompagnement à la mise en œuvre de travaux.

Six étapes clés face à un constat inquiétant

Selon l'ONPE, au cours de l'hiver dernier, 30% des foyers en France ont déclaré avoir restreint leur consommation d'énergie en raison de son coût et 15% au moins disent avoir souffert d'une sensation de froid chez eux. L'Observatoire estime aussi qu'en 2017, 11,6% des ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus ont consacré plus de 8% de leurs revenus au chauffage dans leur logement, soit 3,3 millions de ménages ou 6,7 millions de personnes.

Six étapes clés sont à suivre pour la réussite d'un projet: réaliser un état des lieux de l'existant (identification des ressources et informations disponibles sur le territoire, cartographie des acteurs mobilisables, fixation des besoins

prioritaires) ; définir le positionnement stratégique du projet pour déterminer les leviers d'intervention à moyen et long terme ; concevoir un modèle économique approprié aux objectifs fixés et aux ressources mobilisables afin d'anticiper les investissements requis ; mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance adaptés et bien dimensionnés, du fait du nombre et de la diversité d'interlocuteurs impliqués sur cette thématique ; favoriser l'appropriation du projet par ses bénéficiaires et ses participants ; définir les indicateurs et critères de réussite et prévoir des dispositifs d'évaluation de l'efficacité du projet.

[Accéder au guide](#)

FINANCES



consultation des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales.

FPIC : la répartition d'ensemble est en ligne

Parmi les leviers de solidarité financière, les fonds de péréquation horizontale entre collectivités territoriales – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) – contribuent tous deux à la réduction des inégalités de richesse entre territoires. La répartition de ces fonds (par ensemble intercommunal) vient d'être mise en ligne pour l'exercice 2019.

Il en ressort que le montant réparti au titre du FPIC est stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016, conformément au choix du législateur, afin de maintenir l'intensité de l'effort de péréquation tout en assurant une certaine prévisibilité.

441 ensembles intercommunaux sont contributeurs nets en 2019 (431 en 2018) et 759 bénéficiaires nets (763 en 2018). Les changements de situation restent limités : 7 territoires sont nouvellement contributeurs nets et 3 deviennent bénéficiaires nets.

Le montant du FSRIF, 330 millions d'euros, est également stable par rapport l'an dernier (+20 millions d'euros par rapport à 2018).

Cette répartition s'inscrit dans un contexte de stabilisation des dotations de fonctionnement, conformément à l'engagement du gouvernement. Le montant global attribué aux collectivités s'élevant à 27 milliards d'euros. Pour mémoire, les montants consacrés à la solidarité envers les collectivités les plus fragiles représentent désormais 39% de la DGF des communes contre 16% il y a dix ans.

Le Gouvernement présentera au Parlement en octobre un rapport présentant les effets du FPIC en termes de réduction des inégalités de richesses.

La répartition interne à chaque ensemble intercommunal (entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes) sera mise en ligne ultérieurement. Les EPCI et les communes ont la possibilité de s'entendre pour modifier la répartition interne de droit commun. Le choix d'une telle adaptation locale a été fait par plus du quart des ensembles intercommunaux en 2018, en forte progression ces dernières années.

INSTITUTIONS



Lancement de oups.gouv.fr mise en œuvre du droit à l'erreur

A l'occasion d'un déplacement effectué cette semaine dans l'Oise, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a lancé officiellement le site oups.gouv.fr

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (Essoc), promulguée le 10 août 2018, enclenche en effet une transformation de l'action publique. Cette

loi renforce le cadre d'une relation de confiance entre les usagers et l'administration. Élément phare, le droit à l'erreur institue au profit des citoyens, un a priori de bonne foi.

Il revient à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'utilisateur pour appliquer une pénalité ou une sanction financière.

Ce site recense, dans une démarche de transparence et d'accompagnement, les principales erreurs auxquelles les Français peuvent être confrontés lors de leurs démarches administratives, à chaque événement de vie et apporte des informations pour les éviter et les corriger. Un onglet s'adresse aux particuliers, un autre aux entreprises. Ce site est appelé à progressivement s'enrichir.

HABITAT



S'inscrire aux Assises du Logement

Le lundi 24 juin 2019 aura lieu la seconde édition des Assises du Logement au Conseil économique, social et environnemental (9 place d'Iéna - 75016 Paris), un rendez-vous fédérateur organisé par le magazine « *Batiactu* » (site d'information des professionnels du BTP) pour l'ensemble des acteurs de la filière, sur le thème « *Quel logement pour le XXIème siècle ?* », avec une séquence dédiée au programme Action Cœur de Ville. A cette occasion, une communication nationale

sur le dispositif « *Réinventons nos cœurs de ville* » aura lieu à destination des acteurs économiques, des investisseurs et des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que le presse spécialisée de 8 h 30 à 19 h 30. De nombreux intervenants référents et plusieurs dizaines de partenaires et de start-up sont invités. Plusieurs centaines de professionnels prescripteurs et décideurs sont attendus, maîtres d'ouvrage publics et privés, collectivités, promoteurs, constructeurs, maîtres d'œuvre, architectes, institutionnels et politiques. *Villes de France* est notamment l'un des partenaires institutionnels de cet événement.

Un code gratuit est disponible pour les adhérents de *Villes de France* (sur demande par mail auprès de [\[email protected\]](mailto:))

En savoir plus sur l'événement des « *Assises du Logement* » et [S'inscrire](#)

ENVIRONNEMENT



Pour participer au Assises 2019 de la Biodiversité

Les Assises 2019 de la biodiversité se tiendront en Essonne à Massy pour la 9e édition des Assises nationales de la Biodiversité, du 19 au 21 juin prochain. Idéal Connaissances, l'association Les Ecomaires, et l'Agence Française pour la Biodiversité co-organisent ces Assises Nationales de la Biodiversité. Avec près de 30 conférences et ateliers à destination des agents des collectivités, des élus locaux, des associations et de tout professionnel directement concerné par la

question cruciale de la biodiversité, les débats permettront aux nombreux partenaires nationaux et institutionnels d'échanger ensemble. La tenue des Assises est marquante à plus d'un titre, permettant d'illustrer la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs engagés pour la préservation de la biodiversité. Aussi, elles doivent permettre de poursuivre cet engagement et d'en consacrer une forme de point d'étape par l'énoncé concret d'un certain nombre de propositions concernant l'avenir de la biodiversité dans la continuité du Plan Biodiversité et de l'Agenda de l'Action. Les échéances à venir au cours de l'année 2020 notamment avec la Convention pour la Diversité Biologique (COP 15) qui se déroulera à Pékin, ou encore le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille sont le signe de cette mobilisation toujours plus importante, dont les Assises ambitionnent d'être l'amorce à l'échelle nationale. Pour ce faire, cette 9e édition abordera la biodiversité sous l'angle de l'urgence de solutions à apporter pour la préserver, tout en observant la nature comme source de réponses à des problèmes de société plus généraux. Force de proposition, les Assises ont donc pour but d'être fondatrices et fédératrices concernant la mise en application de nouvelles mesures en matière de biodiversité.

[Le programme](#)

[Pour s'inscrire](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi